

LA

semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles — III Solennités de titulaires. — IV Mandement de Mgr l'archevêque de Montréal, promulguant l'Encyclique "ad diem illum laetissimum" relative au jubilé de 1904. — V Ordination. — VI Société d'une messe. — VII Union Saint-Jean. — VIII Le crime de la France. — IX Aux prières. — X De la fausse dévotion. — XI Apostolat de la prière.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 14 août

Solennité (et jeûne) de l'Assomption, et à Montréal, première retraite ecclésiastique.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 14 août

Messe du XIIe dim. *semi double*; mém. du dim., de l'oct. de S. Laurent et de S. Eusèbe; préf. de la Trinité — I vêpres de l'Assomption sans mém.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 22 août

Solennité du titulaire de l'Assomption dans les diocèses de Montréal, Ottawa, (Maniwaki), de Saint-Hyacinthe, (Notre-Dame-des-Anges, Cambridge) et de Sherbrooke (Chesham).

On ne peut faire la solennité d'aucun autre titulaire en ce jour.

J. S.

M A N D E M E N T
DE
MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL
PROMULGANT
L'ENCYCLIQUE " AD DIEM ILLUM LAETISSIMUM "
RELATIVE AU JUBILE DE 1904

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE
APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses
et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédic-
tion en Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Nos très chers frères,

Le temps est arrivé pour nous de vous communiquer officiellement l'encyclique *Ad diem illum laetissimum* par laquelle Notre Saint-Père le pape Pie X accorde la grâce d'un jubilé aux fidèles du monde entier.

Sa Sainteté a voulu marquer par cette faveur insigne son avènement au trône de Pierre et le cinquantenaire de la définition dogmatique de l'immaculée conception de la très sainte Vierge Marie. En ouvrant ainsi les trésors spirituels de l'Église, Pie X inaugure solennellement la grande œuvre qu'il a présentée comme le but de son pontificat : tout restaurer dans le Christ : *Instaurare omnia in Christo*. Si le pape entreprend ainsi sous l'égide de la Mère de Dieu cette œuvre de restauration, c'est qu'il tient pour " établi qu'il n'est route ni plus sûre ni plus facile que Marie, par où les hommes puissent arriver jusqu'à Jésus-Christ et obtenir, moyennant Jésus-Christ, cette

par/
rege
V
tion
vous
par
vous
l'abc
tout
V.
vous
maci
sion.
" est
hom
subli
disai
" Ma
" ver
" Pr
" qu'
" n'a
" tou
" veu
" I
" leur
" et l
" cou
" enn
" ado
" de
" vell
" sang
No
de no
titulai

parfaite adoption des fils, qui rend saint et sans tache sous le regard de Dieu. ”

Vous écouterez, nos très chers frères, avec une pieuse attention la lecture qui vous sera faite de l'encyclique papale ; vous vous laisserez pénétrer par l'esprit de foi qui l'anime et par les sentiments de tendre piété, dont elle est remplie, et vous partagerez la confiance du Souverain-Pontife qui attend l'abondance des grâces célestes que ce jubilé va répandre sur toute la terre.

Vous répondrez avec un saint empressement à l'appel qui vous est adressé, en vous groupant aux pieds de la Vierge immaculée pour célébrer ses louanges et implorer son intercession. Vous serez du nombre de ces catholiques dont le zèle “ est perpétuellement en éveil et va au-devant de tout nouvel hommage, de tout nouveau témoignage d'amour à rendre à la sublime Vierge ” Nous ne pouvons pas oublier, ainsi que le disait Mgr Bourget dans un mandement mémorable, que “ Marie immaculée fut l'étoile lumineuse qui dirigea nos pères “ vers l'heureux pays que nous a donné en héritage la divine “ Providence ; qu'elle fut proclamée leur patronne, aussitôt “ qu'ils eurent embrassé cette terre de promesse ; et qu'elle “ n'a cessé depuis de nous donner des preuves éclatantes et “ toujours nouvelles qu'elle aime notre chère patrie, et qu'elle “ veut y être toujours religieusement honorée.

“ Le zèle de nos pères pour l'immaculée Vierge ranimait “ leur courage, dans les cruelles guerres des Iroquois infidèles ; “ et le souvenir de sa tendresse maternelle les remplissait de “ courage quand tout tremblait aux approches de ces fiers “ ennemis. Ils avaient ses pieux cantiques à la bouche pour “ adoucir leurs travaux, quand ils abattaient les vieux arbres “ de nos antiques forêts ; et qu'ils ensemençaient leurs nouvelles terres, arrosées de leurs sueurs et quelquefois de leur “ sang. ”

Nous devons, nos très chers frères, conserver ces traditions de nos ancêtres, et le diocèse de Montréal, qui a Marie pour titulaire, doit surtout se distinguer, en cette circonstance, par

les témoignages de piété filiale qu'il donnera à la mère de Dieu. Tous nos chers diocésains, cédant à leur tendre dévotion, rivaliseront donc d'ardeur pour rendre éclatant le triomphe de la Vierge immaculée.

Nous verrons se renouveler, nous en avons la douce confiance, ces élans d'amour envers Marie, qui, il y a cinquante ans, s'emparèrent de tous les cœurs dans ce diocèse. Ainsi nous contribuerons pour notre bonne part à la réalisation du désir exprimé par notre Pontife bien aimé de voir : "à la distance d'un demi-siècle, le souvenir ravivé de la Vierge immaculée provoquant en nos âmes comme un écho de ces saintes allégresses et renouvelant ces spectacles magnifiques de foi et d'amour envers l'auguste mère de Dieu, qui se contemplèrent en ce passé lointain."

Dejà, dans le cours de cette année, vous avez honoré d'un culte spécial Marie immaculée. Chaque mois vous vous êtes réunis pour la féliciter de son incomparable privilège et pour lui adresser les plus ferventes prières. Vous continuerez ainsi ; et c'est sous la garde de cette bonne mère que vous vous appliquerez à enrichir votre âme des grâces si précieuses que vous offre l'Eglise. Vous mettrez à gagner l'indulgence du jubilé le même empressement que vous avez montré, il y a trois ans. Il nous sera donné de contempler encore les belles démonstrations de foi et de piété dont nous avons été alors les heureux témoins.

Vos pasteurs vous faciliteront le gain de l'indulgence du jubilé en vous donnant des retraites, en faisant faire des prédications spéciales, en organisant des processions pour les visites des églises. Vous profiterez, nos très chers frères, de ces pieux exercices ; vous entrez dans les meilleures dispositions pour mériter les faveurs de Notre-Seigneur. A l'exemple des premiers chrétiens, persévérez unanimement dans la prière et rappelez-vous que Dieu nous mesure ses grâces suivant l'ardeur et la persévérance de nos supplications.

Puisse le temps du jubilé être pour vous un temps de réforme intérieur. Vous travaillerez à embellir votre âme de toutes

les vertus chrétiennes ; vous développerez en vous l'esprit de foi, le respect de la justice, la pratique de la charité, la sobriété, l'éloignement des plaisirs mondains, une plus grande fidélité à vos devoirs. Vous vous efforcerez de reproduire dans toute votre conduite l'idéal de vertu que nous présente la vie de la sainte Vierge. Ainsi vous répondrez au vœu du Souverain-Pontife qui " espère que, moyennant les grâces extraordinaires de ce jubilé accordé sous les auspices de la Vierge immaculée, beaucoup qui se sont misérablement séparés de Jésus-Christ, reviendront à lui, et que l'amour des vertus et l'ardeur de la piété refleuriront au sein du peuple chrétien. "

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale, nous réglons ce qui suit :

1o L'encyclique de Sa Sainteté Pie X sur le jubilé sera lue et publiée au prône de toutes les églises où se fait l'office public et au chapitre de toutes les communautés religieuses.

2o Le temps pour gagner l'indulgence du jubilé commencera dans ce diocèse le neuf septembre prochain et se continuera jusqu'au huit décembre inclusivement.

3o Les conditions pour gagner l'indulgence sont les suivantes :

a) *La confession et la communion avec les dispositions requises.*

b) *Trois visites distinctes faites soit à des jours différents, soit le même jour, à l'Eglise cathédrale, paroissiale ou principale. Les fidèles de la ville de Montréal et de la banlieue devront faire ces visites à la cathédrale ; ceux des autres villes ou des paroisses rurales les feront à leur église paroissiale ; les fidèles des missions ou dessertes pourront les faire dans l'église ou chapelle de ces missions ou dessertes. A chacune de ces trois visites il faut prier pieusement " pour la liberté et l'exaltation de l'Eglise catholique et du Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies, pour la concorde de tous les princes chrétiens, pour la paix et l'union de tout le peuple fidèle*

“ et selon les autres intentions du pape ” Il n'est pas nécessaire cependant de penser explicitement à toutes ces choses au moment de la prière ; il suffit de prier d'une manière générale aux intentions du Souverain-Pontife et en vue de gagner le jubilé. La récitation de cinq *Pater* et de cinq *Ave* peut suffire.

c) Un jeûne strict et rigoureux qui ne permet l'usage que d'aliments réellement maigres. Par conséquent on ne doit faire qu'un seul repas principal, et à ce repas, comme d'ailleurs à la collation, les œufs, le lait et ce qui vient du lait, comme la crème, le beurre, le fromage, sont interdits. On doit aussi s'abstenir de tout aliment dans lequel la graisse, le beurre, le lait entrent comme condiment.

4o Les navigateurs et les voyageurs qui reviendraient à leur domicile après les trois mois fixés pour le jubilé, pourront gagner l'indulgence en accomplissant dès leur retour les œuvres indiquées plus haut.

5o Le confesseur doit dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion.

6o Tout confesseur approuvé a la faculté de commuer, dans confession, en d'autres œuvres de piété, celles qui sont prescrites pour gagner le jubilé, en faveur des personnes qui ne pourraient pas les accomplir.

7o Tout confesseur est aussi autorisé à commuer, au confessionnal, en d'autres œuvres de piété, les visites d'église, en faveur des prisonniers, des infirmes, des religieuses cloîtrées, et d'une manière générale pour toutes les personnes qui se trouvent empêchées de les faire.

8o Les religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, ainsi que les novices, peuvent faire leur confession du jubilé à tout prêtre approuvé dans ce diocèse pour confesser les religieuses.

9o Les religieux de quelque ordre que ce soit, de même que les fidèles, peuvent faire leur confession à tout prêtre séculier ou régulier approuvé dans ce diocèse.

100 Chaque confesseur approuvé entendant la confession d'une personne qui veut gagner l'indulgence du jubilé, a le pouvoir d'absoudre des fautes ou censures réservées au Pape ou à l'Ordinaire, de commuer certains vœux, et de dispenser de certaines irrégularités, comme l'indique l'encyclique de Sa Sainteté.

110 L'indulgence du jubilé est applicable aux âmes du purgatoire. De plus, durant le temps de ce jubilé chacun garde le privilège de gagner toutes les autres indulgences accordées par les Souverains Pontifes, sans en excepter les plénières.

Voilà, nos très chers frères, ce que vous aurez à faire pour gagner la faveur précieuse que la sainte Eglise met à votre disposition. D'ailleurs, un excellent opuscule préparé par un prêtre de notre diocèse vous donnera sur *Le Jubilé de 1904* et sur la manière d'en bien profiter, toutes les indications qui pourraient vous être utiles. Vous y trouverez aussi de pieuses prières qui vous aideront à attirer sur vous les grâces de ce saint temps. Comme ce petit manuel ne se vend que quelques sous, nous vous engageons à vous le procurer et à le lire avec attention.

Nous voulons aussi, nos très chers frères, que la fête de l'Immaculée Conception, le huit décembre prochain, soit célébrée avec la plus grande solennité possible. Vous vous y préparerez par un fervent *triduum*. Chaque jour de ce triduum, il y aura, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, une instruction, la récitation du chapelet et la bénédiction du Saint-Sacrement. Vous êtes tous invités à vous approcher, pendant ce temps, du tribunal de la pénitence, afin de pouvoir faire la sainte communion en la fête de l'Immaculée Conception. Et au soir de ce beau jour, après avoir fait monter vers le trône de Marie vos plus ardentes prières, vous renouvellerez, sous la direction de vos pasteurs, votre acte de consécration à cette auguste Mère. Puis, par le chant du *Te Deum*, vous direz à Dieu votre reconnaissance pour tous les bienfaits dont il vous aura comblés pendant le temps du jubilé.

De plus, pour nous conformer au désir exprimé par la com-

mission cardinalice chargée d'organiser les fêtes jubilaires, nous demandons que dans toutes les églises et chapelles publiques de notre diocèse, on fasse une quête dont le produit sera remis à Sa Sainteté pour l'aider à soutenir les œuvres si nombreuses dont Elle a la charge. Cette collecte devra se faire le premier dimanche d'octobre, fête de Notre-Dame du Saint-Rosaire. Tous, Nos très chers frères, vous vous montrerez généreux en cette circonstance. Vous aurez à cœur de manifester d'une manière efficace votre affectueux et filial dévouement au père commun des fidèles.

Sera notre présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office divin, et au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier, le deux août mil neuf cent quatre.

† PAUL, arch. de Montréal.

Par mandement de Monseigneur,

EMILE ROY, chanoine,

Chancelier.

ORDINATION

DIMANCHE, le 31 juillet, dans l'église de Longueuil, par Sa Grandeur Mgr Emard, évêque de Valleyfield, ont été ordonnés :

Minorés

Pour l'institut des clercs de Saint-Viateur : Frs H. Hamelin ; P. Dubé.

Sous-diacre

Pour la congrégation de Sainte-Croix : Fr. J. Pinet.

Prêtre

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : M. A. Ducharme.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 28 juillet 1904.

M. l'abbé François-Xavier Bourbonnais, prêtre, décédé aujourd'hui à Varennes, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chanoine, *chancelier*.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 30 juillet, 1904.

M. l'abbé F.-X. Bourbonnais, décédé à Varennes le 28 du courant, était membre de la *Section d'une Messe* de l'Union Saint-Jean.

G. DAUTH, prêtre, ch.

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

LE CRIME DE LA FRANCE



A loi contre la liberté d'enseignement a été votée par le Sénat ; et les congrégations enseignantes autorisées ont reçu communication des arrêtés de M. Combes.

Déjà plus de dix mille écoles catholiques avaient été fermées ; en voici trois mille quatre cents qui vont disparaître à leur tour, et d'abord deux mille quatre cents avant le 1er octobre.

* * *

Nous donnons un résumé de cette loi néfaste : suppression, dans un délai maximum de dix ans, de toutes les

congrégations enseignantes, enseignement professionnel compris ; interdiction faite à ces congrégations de recevoir de nouveaux membres à partir de la promulgation de la présente loi ; dissolution des noviciats, à l'exception de ceux qui sont destinés à former le personnel des écoles françaises à l'étranger, dans les colonies et pays de protectorat ; le nombre des novices sera limité, et ceux-ci ne devront pas avoir moins de vingt-un ans. Sont exceptés les services scolaires destinés à des enfants hospitalisés auxquels il serait impossible de fréquenter une école publique. Les supérieurs et directeurs recevront notification de l'arrêté ministériel de fermeture, quinze jours au moins avant la fin de l'année scolaire. Un liquidateur sera nommé par le tribunal du siège de la maison-mère aussitôt après la promulgation de la loi ; il prendra les mesures conservatoires, puis procédera à la liquidation. Les pensions prélevées, s'il y a lieu, le prix des biens servira à subventionner l'Etat pour constructions scolaires. Dans les congrégations hospitalières et enseignantes, les biens affectés aux services scolaires le seront aux autres services statutaires de la congrégation. Six mois sont accordés pour les revendications contre les liquidateurs, et deux ans pour les demandes en révocation de donations ou legs faits aux communes ou établissements publics, sous condition d'enseignement congréganiste. M. Chaumié a déclaré que les propriétaires d'immeubles loués par les congrégations, ne seront réputés personnes interposées que si elles n'ont pas renvoyé la congrégation dans un délai de trois mois, à partir de l'arrêté de mise en demeure.

* * *

C'est fait, dit un de nos confrères de Paris. Des vieillards conduits par un vieillard démoniaque, dont la rage sénile s'acharne sur toutes les forces vives de la patrie, ont décidé dans leur frénésie en commun que désormais,

en France, les anges de la charité et les héros du dévouement seraient incapables ou indignes de toucher à l'âme de l'enfant.

Ils ont décidé que du moment où un jeune homme, où une jeune fille, auront foulé aux pieds, dans un élan sublime d'abnégation, les séductions de l'or, les attraits de la chair et les révoltes, de la volonté, ils sont, par ce seul fait, déchus du droit de former la France de demain.

La volonté d'être chaste, la volonté d'être pauvre, la volonté d'être discipliné constituent une tare indélébile.

Le célibataire folâtre pourra former les enfants à la vertu, la vierge ne le pourra plus.

Le cupide et l'avare seront admis à nous préparer des citoyens désintéressés, l'homme qui professe le détachement de l'or sera exclu de cette fonction.

L'instituteur anarchiste, le débridé qui a secoué tous les jougs, l'homme dont la devise est : " Ni Dieu, ni maître ", sera maintenu dans ses fonctions d'éducateur. On lui donnera même de l'avancement et des palmes ; on lui donnera, qui pis est, de jeunes âmes qu'il aura tout le loisir de façonner selon son idéal de révolté. Mais le citoyen assez équilibré, assez maître de sa volonté pour la soumettre de plein gré à une règle sage et austère, mais l'homme discipliné ne sera plus admis à former ces générations de citoyens honnêtes, rangés, qui constituaient jusqu'ici la sérieuse et féconde réserve de la patrie.

Voilà ce qu'ont décidé ces vieillards asservis eux-mêmes au jong tyrannique d'une secte à laquelle la plupart d'entre eux ont sacrifié leur libre arbitre par de mystérieux serments.

Et rien n'a pu les tirer de leur servilisme étroit et entêté.

C'est en vain que nos amis, qui ont été superbes de courage et d'éloquence, leur ont tenu le langage du bon sens et de la raison, ont fait appel à leur conscience, et

ont cherché à réveiller quelques nobles et généreux sentiments en ces âmes assoupies dans une décrépitude sectaire.

C'est en vain que des progressistes, bien plus leurs amis que les nôtres, ont invoqué les grands principes de liberté qui les avaient unis dans l'enthousiasme de leur jeunesse.

C'est en vain que l'on vit le vénérable doyen de l'assemblée, celui que l'histoire nommera le père de notre Constitution, gravir d'un pas chancelant la tribune, et, d'une voix qui semblait venir des confins de l'éternité, adjurer ces vieillards de ne pas commettre cette nouvelle "forfaiture".

C'est en vain que des sages leur montrèrent le trou béant que cette étranglement de la liberté va créer dans nos finances, l'ajournement fatal qu'en subiront les réformes ouvrières tant de fois promises, la faillite matérielle, la faillite politique et la faillite morale dont la République recueillera la honte.

Rien n'y fit. Pas une corde ne vibra, pas une lueur de justice et de vérité, pas une émotion généreuse, pas même le sentiment de prudence égoïste familier aux vieillards, rien ne put sortir cette majorité de jacobins.....décrépits de sa volonté obstinée, de sa force d'inertie dans le mal.

AUX PRIERES

M. l'abbé François-Xavier Bourbonnais, décédé à Varennes.

Sœur Marie de Saint-Léon, née Virginie Roy, professe choriste, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

Sœur Marie de Sainte-Mec'hilde du Saint-Sacrement, née Marie-Herculine Boucher, religieuse choriste, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

Sœur Sainte-Geneviève, née Marie-Pacifique-Flores Roy, des Sœurs de Miséricorde, décédée à Montréal.

DE LA FAUSSE DEVOTION



GR Franqueville, évêque de Rodez, a publié récemment une très remarquable lettre pastorale, de laquelle nous sommes heureux de détacher les passages suivants où le vénérable prélat stigmatise sévèrement des abus, maintes fois déjà signalés, ici même, à nos lecteurs.

Les vénérables dévotions qui ont nourri les grandes âmes de nos pères et les ont faites si robustes, si résistantes, ne paraissent pas suffire à bien des chrétiens de nos jours. Elles sont trop simples pour satisfaire des goûts de préciosité et d'afféterie ; elles paraissent vulgaires à qui croit bon de se distinguer du commun ; elles blessent par leur austérité un sensualisme avide de délicatesses subtiles et raffinées ; elles déconcertent par leur sobre grandeur des esprits trop petits pour apprécier la véritable beauté ; elles excitent l'ennui chez ceux qu'une légèreté naturelle, favorisée par de funestes habitudes, porte à s'agiter dans la poursuite de perpétuels renouvellements.

Alors que fait-on ? On s'efforce d'enjoliver les dévotions séculaires. On y applique de faux ornements qui en changent le caractère et en altèrent la belle simplicité, semblables aux fantaisies décoratives qu'un architecte mal avisé multiplierait dans nos cathédrales : odieuses surcharges dont souffrirait l'édifice dans la sévère majesté de son ensemble et l'harmonie de ses lignes.

Ou encore, on se bâtit à côté de la grande église, trop nue, trop froide, de petites chapelles coquettes, parfumées, pareilles à des boudoirs, pour le doux confort dont on y jouit, pour les élégances qu'on y admire, pour l'air de mondanité qu'on y respire, pour les délicatesses exquises qu'on y a ménagées. On s'y trouve bien, parce qu'on s'y retrouve, avec son indulgence pour soi-même et son hautain mépris des autres ; avec ses recherches personnelles et l'amour de ses sises ; avec ce que l'on peut accorder à ses défauts, sans que leur manifestation trop brutale nous oblige à les reconnaître ;

avec un penchant à une vague mysticité où semblent se concilier les aspirations d'une tendre religiosité et les exigences d'un doux sensualisme. Mais, parce qu'on s'y retrouve soi-même, on n'y trouve pas Dieu ; au contraire, on l'irrite, quand on l'appelle sacrilègement à pactiser avec nos erreurs et à encourager nos faiblesses.

Des livres de piété, d'une piété faïe et douceâtre, répondent à ces tendances pitoyables. On y remplace la haute doctrine de l'Eglise par les confuses divagations d'une sentimentalité vaporeuse ; les impressions fortes et saines, par les émois d'une sensibilité malade ; les vigoureux élans vers le bien, par des mièvreries débilitantes ; les appels à une lutte intelligente et intrépide contre les passions, par de jolis et religieux aperçus sur le charme des affections immatérielles ; et les résolutions énergiques, par les effusions d'un éphémère enthousiasme.

Tout cela ne fait pas de vrais chrétiens. C'est chez les uns du dilettantisme, chez d'autres de la névrose, chez tous de l'anémie morale et du mépris de la vraie religion remplacés par le sentimentalisme religieux.

Un autre abus, fort dangereux aussi, tend à se propager partout d'une façon inquiétante. Certaines pratiques, bonnes en principe, dégénèrent parfois en véritables superstitions.

Bien des pratiques qui tendent à se multiplier depuis quelques années méritent de sévères condamnations.

Elles sont illusoirs et trompeuses, si l'on se préoccupe moins des dispositions intérieures et surnaturelles requises pour honorer un saint que de la manière extérieure de l'appeler à notre aide ; si l'on oublie les raisons essentielles de son crédit auprès de Dieu pour ne penser qu'à la spécialité peut-être exagérée, quelquefois même supposée, du pouvoir qu'on lui attribue.

Elles sont sacrilèges, chaque fois qu'elles tendent à faire des aides célestes, mis à notre service par la Providence pour nous soutenir dans nos épreuves, nos complices dans la recherche de ce qu'ils détestent et la faite de ce qu'ils aiment.

Elles sont funestes à l'esprit chrétien, quand on ne se met pas en garde contre les confiances illégitimes qu'elles nourrissent, les attachements terrestres qu'elles activent, les passions petites ou grandes qu'elles favorisent.

Elles sont pernicieuses pour la religion, lorsque, ce qui se produit trop facilement, elles détournent à leur profit les énergies destinées à un meilleur emploi. Bientôt, elles épuisent, elles corrompent les plus riches sèves. Comme cet oïlium et ces autres parasites qui ont porté dans tant de magnifiques contrées la dévastation et la ruine, elles exercent d'affreux ravages dans la vigne du Seigneur.

Elles sont scandaleuses et gravement scandaleuses. De nos jours, où la moindre de nos fautes est connue, relevée, exploitée contre la religion, nos adversaires, oubliant la bonne tenue du grand nombre, triomphent des errements de quelques-uns ; ils en attribuent à qui ne doit pas l'encourir la responsabilité. Voyez, s'écrient les Phariséens modernes, — que l'on croirait être des modèles de vertus, quand on les voit tant s'effaroucher, s'indigner des moindres fautes... des autres, — préoccupés de gains petits et grands, et imbus de croyances étroites, ridicules, superstitieuses : voilà les gens religieux. Voyez ces marchandages de faveurs célestes et terrestres, ces entreprises du salut au rabais, ces assurances à bon marché contre les risques d'ici-bas et de là-haut ; ces pratiques puériles, ces explosions d'un brutal égoïsme : voilà la religion.

Assurément ils ont tort et se montrent injustes, comme on l'est toujours quand on n'étudie une chose que dans ses contre-façons. Ils jugent de l'Eglise d'après quelques excès ou d'après les excès de quelques-uns, c'est-à-dire d'après ce que l'Eglise condamne. Mais quel malheur de prêter foi à ces calomnies ! Or, elles obtiendraient plus de crédit si les errements qui leur servent de prétexte se propageaient sans exciter de la part des chefs de l'Eglise de vigoureuses réprobations.

Signalons-nous des dangers chimériques ? Nullement. Nombre de petites feuilles ou revues périodiques offrent au public un spectacle

affligeant. On y voit avec dégoût s'étaler sottement de niais enfantillages, se manifester grossièrement des sentiments vulgaires, se dévouer cyniquement de basses tendances. On y constate, sous des formes dévotieuses, l'âpre exploitation de la religiosité des simples ou des ignorants en matière de religion. On y trouve ce que l'on pourrait appeler la côte des faveurs célestes, suivie de conseils sur la manière de gagner beaucoup en risquant peu, sur le choix de légères aumônes, de courtes prières, de faciles pratiques, que sais-je ? merveilleusement rémunératrices : placements à gros intérêts, combinaisons usuraires, prodigieusement usuraires, bien propres à tenter ceux qui ont horreur du sacrifice et voudraient obtenir les joies du ciel sans rien perdre des joies de la terre. On y sent un relent des nauséabondes mixtures dues aux passions humaines, à l'amour de soi, de ses aises, du plaisir, de l'argent, à la haine de la fatigue et de la gêne. Et tout cela hypocritement, menteusement, sous le couvert et le prétexte de la dévotion.

Apostolat de la Prière

Intention générale pour le mois d'août 1904

Approuvée et bénie par Léon XIII

La raison dans la vie chrétienne

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que les chrétiens offrent à Dieu l'hommage d'une foi éclairée et d'une raison pleine de soumission.

Résolution apostolique : Tâcher, dans nos actes, de tenir compte des lumières de la raison, sans négliger celles de la foi.